



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

douane.gouv.fr

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects

GUIDE UTILISATEUR DU TÉLÉSERVICE TRIGO

1. Informations générales

Le téléservice TRIGO

TRIGO est un téléservice qui permet le suivi du crédit d'enlèvement dans les domaines du dédouanement et des produits énergétiques. À cet effet, il est relié aux services en ligne de dédouanement Delta-IE, Delta-H7, Delta-G, Delta-X et aux services en ligne de déclaration des produits énergétiques ISOPE et ISOPE-DOM.

TRIGO sur la portail douane.gouv.fr

L'accès au téléservice TRIGO s'effectue *via* le portail douane.gouv.fr.

Ce téléservice permet aux opérateurs économiques et à leurs représentants habilités :

- de consulter les mouvements (utilisations, paiements...) affectant les crédits d'enlèvement ;
- d'extraire l'état des mouvements enregistrés sur une période donnée ;
- de provoquer l'envoi en comptabilité de mouvements relatifs à des liquidations de déclarations complémentaires périodiques, déposées dans Delta-IE, en vue de leur télépaiement anticipé.

Conditions d'accès au téléservice TRIGO

L'opérateur adhérent (personne morale) doit fournir à la recette gestionnaire du ou des crédits concernés :

- une convention d'adhésion au téléservice TRIGO ;
- un formulaire de demande d'habilitation listant l'ensemble des utilisateurs (personnes physiques salariées ou non salariées de la personne morale) autorisés à se connecter à TRIGO.

Ces documents sont envoyés par courriel.

En cas de recours à la signature électronique, la convention doit être adressée à la recette au format pdf.

Les coordonnées des recettes interrégionales et régionales sont disponibles sur le site douane.gouv.fr à l'adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/contacter-la-recette-des-douanes-competente-pour-mettre-en-place-la-garantie>

L'utilisateur (personne physique) doit créer un compte sur le portail douane.gouv.fr pour accéder à son espace personnel et au téléservice TRIGO.

La recette gestionnaire du crédit d'enlèvement gère les droits d'utilisation de TRIGO.

2. Accès au téléservice et premiers pas

Le portail douane.gouv.fr est accessible à l'adresse suivante : <https://www.douane.gouv.fr/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



douane.gouv.fr

Le portail de la direction générale des douanes et droits indirects



Mon Espace Personnel

[Se connecter](#)

[S'inscrire](#)

Pour vous identifier, cliquez sur « se connecter ». Puis, dans le menu suivant, indiquez votre identifiant et votre mot de passe

Sur le tableau de bord, sélectionnez « Suivi des utilisations de crédit (TRIGO) ».

3. Sélection du crédit

Dans chacun des menus disponibles, la sélection du crédit est réalisée en choisissant un des codes créditaires présents dans le menu déroulant et en cliquant sur le bouton « valider le crédit ».

Choisissez un code créditaire de la liste pour visualiser son état ou ses mouvements.

Choisissez un crédit

Valider le crédit

Il est possible à tout moment de changer le crédit en sélectionnant un autre crédit dans le menu déroulant et en validant.

4. Affichage de l'état financier d'un crédit

Droit fonctionnel requis sur TRIGO : « Consultation »

Le menu « État financier » permet d'obtenir un résumé de la situation du crédit.



TRIGO
Gestion Globale Garanties Opérateurs
Version : 3.7.0

Etat financier

Liste des utilisations

Mouvements archivés

Liste des mouvements en attente d'envoi en comptabilité

Exports demandés

Les informations suivantes sont notamment disponibles :

- le plafond cautionné et non-cautionné (montant total du crédit) ;
- le disponible comptable cautionné et non-cautionné ;
- le crédit utilisé cautionné et non-cautionné (somme des montants garantis à titre provisoire hors sommes en attente de paiement. Exemple : droits antidumping provisoires) ;
- le crédit utilisable cautionné et non-cautionné (montant restant) ;
- le taux d'engagement (un crédit engagé à 100 % ne peut plus enregistrer de nouvelles opérations).

MONTANT CAUTIONNÉ		
Plafond	①	10 000 000,00 €
Disponible comptable	①	9 000 000,00 €
Crédit utilisé	①	5 000 000,00 €
Crédit utilisable	①	4 000 000,00 €
Taux d'engagement	①	60,00 %

MONTANT NON-CAUTIONNÉ		
Plafond	①	10 000 000,00 €
Disponible comptable	①	5 000 000,00 €
Crédit utilisé	①	1 000 000,00 €
Crédit utilisable	①	4 000 000,00 €
Taux d'engagement	①	60,00 %

Le disponible comptable est imputé de chaque somme en attente de paiement. Pour connaître le montant total des sommes à payer il est possible de soustraire le disponible comptable du plafond. Dans l'exemple ci-dessus, les sommes en attente de paiement s'élèvent à 1 000 000 euros pour le montant cautionné (10 000 000 – 9 000 000) et à 5 000 000 euros pour le montant non-cautionné (10 000 000 – 5 000 000).

La partie non-cautionnée du crédit couvre spécifiquement le report de paiement des montants de TVA à l'importation et une fraction de l'octroi de mer, taxes qui bénéficient de mesures de décautionnement. C'est-à-dire que, pour ces impositions, aucune garantie financière (cautionnement bancaire, consignation) n'est exigée totalement ou partiellement à titre de couverture.

Les autres impositions sont suivies sur la partie cautionnée du crédit.

5. Consultation des mouvements d'un crédit

Droit fonctionnel requis sur TRIGO : « Consultation »
Le menu « Liste des utilisations » permet d'effectuer un suivi des mouvements enregistrés sur le crédit d'enlèvement.



TRIGO
Gestion Globale Garanties Opérateurs
Version : 3.7.0

Etat financier

Liste des utilisations

Mouvements archivés

Liste des mouvements en attente d'envoi en comptabilité

Exports demandés

Après sélection d'un crédit dans le menu déroulant, la liste des mouvements s'affiche des plus récents aux plus anciens.

Voir	Número	Date	Origine	Référence	Type	Bureau	Crédit utilisé C	Crédit utilisé NC	Disponible comptable C	Disponible comptable NC	Montant apuré
	251805328022	07/10/2025 16:40:38	DELTAIE	25FRD0000007636CR3	DCPC	Nantes atlant.bureau (FR003030)	-	-	-13,00 €	0,00 €	-
	251805302476	01/10/2025 10:46:02	DELTAIE	25FRD0000007364CR5	IMA	Nantes atlant.bureau (FR003030)	-	-	-239,00 €	-1 711,00 €	-
	251805302273	30/09/2025 14:52:55	DELTAIE	25FR10000004590CB2	EXA	Nantes atlant.bureau (FR003030)	-	-	-650,00 €	0,00 €	-
	251805212006	20/03/2025 13:41:55	DELTAIE	25FRD0000002688CR0	DCPF	Nantes atlant.bureau (FR003030)	-141,00 €	0,00 €	-	-	0,00 €
	241805156818	16/10/2024 15:40:00	INTERCOM		Règlement de bordereau	Nantes recette interregionale (FR009410)	-	-	8 127,00 €	781,00 €	-
	23180373605 6	13/02/2023 02:29:16	TIPP	004320202300435	DCG4	Metz recette interregionale (FR008380)	-	-	-1 901,00 €	0,00 €	-

- Les informations restituées sont :
- un identifiant interne de mouvement TRIGO ;
 - la date et l'heure d'enregistrement, qui correspond à l'horodatage du bon à enlever ou du paiement ;
 - l'application informatique d'origine : Delta-IE, Delta-H7, Isope (TIPP), etc. ;
 - le numéro de la déclaration (CRN, pour Delta-IE) ;
 - le type de déclaration (un temps douane : IMA, EUA. Deux temps douane : DCP, etc.) ;
 - le bureau de douane de déclaration ;
 - la somme imputée sur crédit utilisé cautionné, le cas échéant ;
 - la somme imputée sur le crédit utilisé non-cautionné, le cas échéant ;
 - la somme imputée sur le disponible comptable cautionné, le cas échéant ;
 - la somme imputée sur le disponible comptable non-cautionné, le cas échéant ;
 - le montant apuré, le cas échéant.

Les mouvements en bleu sont les mouvements correspondants à des sommes à télépayer, repris sur bordereaux créditaires.

Les mouvements en rouge sont les mouvements de garantie provisoire qui imputent le crédit dans l'attente :

- de leur apurement par le bureau, au dénouement de la situation qui a conduit à la prise de garantie (contingents tarifaires critiques, droits antidumping provisoires, garantie d'une opération de destination particulière en exonération partielle de droits à l'importation, etc.) ; ou
- de l'enregistrement des montants définitif à payer (enveloppe de crédit H7, etc.).

Les mouvements en vert sont les mouvements enregistrés suite au télépaiement de bordereaux. Ces mouvements remontent le montant du disponible comptable.

Une recherche de mouvements par critères est possible. Cliquez sur le bandeau bleu « Sélection de critères » pour dérouler le menu.

SÉLECTION DE CRITÈRES

Type de mouvement	Numéro de déclaration	Numéro d'opération	Période du :	au :
Tous	Numéro déclaration ⓘ	Numéro opération ⓘ	23/10/2023 ⓘ	23/10/2025 ⓘ
Supprimer tous les critères		Valider les critères		

Il est possible de rechercher par type de mouvement :

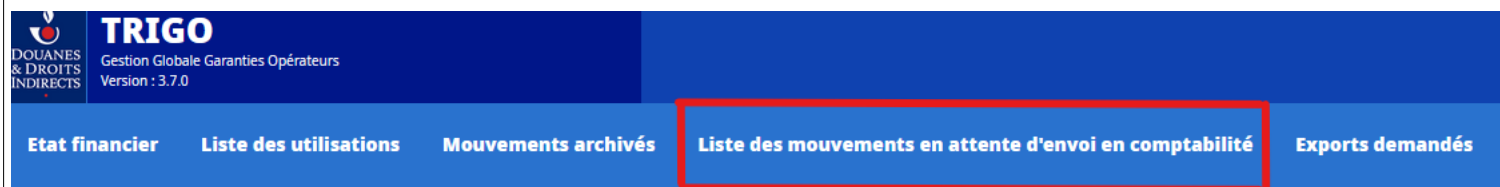
- Règlement de bordereau
- IMA (déclaration un temps de type IM A – Delta-IE)
- COA (déclaration un temps de type CO A – Delta-IE)
- EXA (déclaration un temps de type EX A – Delta-IE)
- DCPC (déclaration complémentaire périodique – Delta-IE)
- EH7C / EH7S (liquidations globalisées de déclarations H7 – Delta-H7)
- PPE (déclaration de mise à la consommation de produits énergétiques – ISOPE), etc.

6. Consultation des mouvements en attente d'envoi en comptabilité

Droit fonctionnel requis sur TRIGO : « Consultation »

Le menu « liste des mouvements en attente d'envoi en comptabilité » permet de consulter les mouvements relatifs à des déclarations complémentaires périodiques (DCP) en attente d'inscription en comptabilité. En effet, cette inscription intervient le onzième jour qui suit la fin de la période de globalisation (globalisation mensuelle) ou le treizième jour qui suit la fin de la période de globalisation (globalisation journalière et décadaire).

Attention ! Tant que les mouvements n'ont pas été envoyés en comptabilité, leurs montants sont susceptibles d'être modifiés en fonction des demandes d'invalidation ou de rectification autorisées par les bureaux de douane.



Un filtre des opérations est possible en utilisant les critères de recherche du menu « Sélection de critères ».

Il est notamment possible de sélectionner les déclarations relatives à une période de globalisation donnée en indiquant des dates dans les champs « période du / au ».

Exemple : pour retrouver l'ensemble des déclarations se rapportant à la première décade d'octobre, indiquez comme dates : du 01/10/2025 au 10/10/2025.

L'application d'un filtre est notamment utile en cas d'envoi anticipé des liquidations en comptabilité (voir point 7).

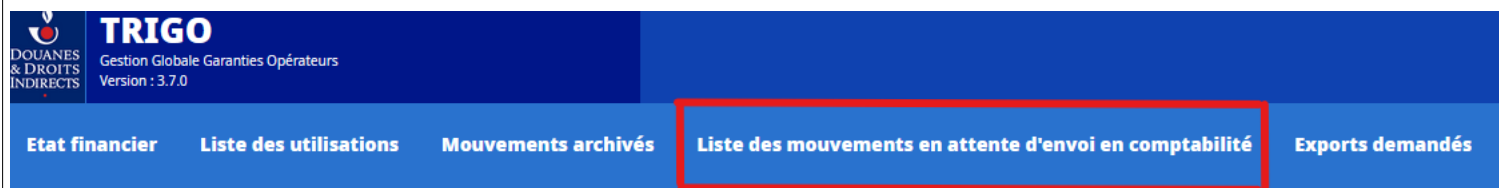
Les informations restituées sont :

- le *movement reference number* (MRN) ;
- la date de bon à enlever de la déclaration complémentaire ;
- le numéro de la déclaration (CRN) ;
- le type de déclaration (DCP uniquement) ;
- le crédit utilisé cautionné ;
- le crédit utilisé non-cautionné ;
- le type de période ;
- la date de bon à enlever de la déclaration simplifiée, qui permet de déterminer de quelle période de globalisation elle relève (jour, décade, mois) ; et
- la date de transmission en comptabilité programmée.

7. Envoi anticipé des mouvements en attente en comptabilité

Droit fonctionnel requis sur TRIGO : « Comptable »

Le menu « liste des mouvements en attente d'envoi en comptabilité » permet également de provoquer l'envoi en comptabilité de mouvements en attente pour permettre leur paiement anticipé.



Sélectionner un crédit dans le menu déroulant et cliquer sur « Valider le crédit ».
La liste des mouvements en attente d'envoi s'affiche.

Cliquez sur le bouton « Transmettre les déclarations en comptabilité ».

Voir	MRN	Date	Numéro de déclaration	Type	Crédit utilisé C	Crédit utilisé NC	Période	Date de début de période	Date de début de transmission
	25FRD0000007556MR4	06/10/2025 10:08:41	25FRD0000007556CR4	DCPC	-7 251,00 €	0,00 €	Mensuel	06/10/2025	11/11/2025

Lignes par page : 10 1 / 1 Nombre total de lignes : 1



Les mouvements sont consultables sur les états T13 dans EDDI-NG après quelques minutes.
Les bordereaux ainsi constitués sont télépayables à J+1 (heure de Métropole) dans TELEPAIEMENT.

Si vous souhaitez n'envoyer qu'une partie des mouvements en comptabilité (exemple : ceux qui se rapportent à une période donnée), il est possible de filtrer les résultats par date en indiquant des critères dans l'encadré « Sélection des critères » (voir point 6).

8. Exportation des informations

Droit fonctionnel requis sur TRIGO : « Consultation »

Les menus « Liste des utilisations » et « Liste des mouvements en attente d'envoi en comptabilité » permettent d'exporter les données affichées à l'écran au format excel ou csv.
Les demandes d'export doivent être nommées (entre 5 et 30 caractères alphanumériques autorisés, ainsi que les caractères « - » et « _ »).

Pour les fichiers de 10 000 lignes ou plus, l'export au format Excel n'est pas possible, il faut recourir au format csv. L'export est disponible à J+1 dans le menu « Exports demandés » pendant un délai de 5 jours.

